

PROCÉDURE RESTREINTE NEGOCIÉE

PHASE APPEL À CANDIDATURES

PROGRAMME D'ASSURANCES TRC/DO + FLOTTE AUTOMOBILE/MISSION + CYBER-RISQUES

Entité adjudicatrice : AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE - Établissement public franco-suisse - BP 60120 - 68304 SAINT-LOUIS
Cedex – www.euroairport.com

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Activité principale : activités aéroportuaires

Communication : Les documents du marché sont disponibles gratuitement à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>.

Type de marché : Marché de services

Lieu d'exécution : Site de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Classification CPV : 66 510 000 66 513 200-1, 66514110-0, 66515000-3

Description des prestations : Services d'assurance garantissant :

- Tous risques chantier et dommage ouvrage : les constructions et ouvrages de génie civil pendant les travaux puis, au titre des dommages de la nature de ceux prévus par l'article 1792 du code civil, pendant une durée de 10 ans après la réception,
- Flotte automobile : un parc d'environ 150 véhicules et engins (tous confondus) et l'assurance "flotte missions",
- Cyber-risques : garantissant les conséquences des cyber-attaques (dommages immatériels et responsabilité civile).

Information sur les lots : Le marché est divisé en 3 lots comme suit :

- Lot 1 : TRC + DO ; valeur estimée : 2 365 000 €
- Lot 2 : Flotte automobile ; valeur estimée : 120 000 €
- Lot 3 : Cyber-risques ; valeur estimée : 40 000 €

Les candidats peuvent postuler pour tous les lots. Ils doivent répondre à la totalité du ou des lots choisis. Chaque lot est attribué séparément.

Critères d'attribution : Chaque marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation (RC).

Durée du marché : 1 an. Démarrage prévisionnel : 01/01/2024.

Le marché peut faire l'objet d'une reconduction : Chaque marché est reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de 5 ans

Variantes autorisées : Oui

Options : Oui

Conformément à l'article 89 de la Directive 2014/25/UE, pendant son exécution, chaque marché pourra être modifié selon les modalités précisées dans la documentation du marché

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Ne peuvent accéder à un marché de l'Aéroport que les entreprises en règle avec les situations prévues dans la lettre de candidature citée ci-dessous.

A. Contenu des dossiers de candidature : Fournir une **lettre de candidature et son annexe signée** (DC1 + attestation sur l'honneur acceptées), unique en cas de groupement, et une **déclaration du candidat** (DC2 acceptée) par membre du groupement, **dûment complétées**, précisant les capacités financières, économiques, techniques et professionnelles du candidat. Ces documents spécifiques à l'Aéroport sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.euroairport.com/fr/business-partenaires/marches-publics/documentation.html> (toujours vérifier le lien)

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME établi en français en lieu et place des pièces de candidature dont la production est demandée.

B. Justifications à produire par le prestataire : Se référer aux modalités et conditions fixées à l'adresse suivante : <https://www.euroairport.com/fr/business-partenaires/marches-publics/dossier-de-candidature.html>.

Autres renseignements/justification à fournir :

- références pour la couverture de risques relatifs à la réalisation d'opérations d'importance comparable,
- une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité, ainsi que la copie des cautions financières prévues par le code des assurances,
- pour les intermédiaires d'assurance : une attestation d'immatriculation à l'ORIAS et la liste des 3 organismes d'assurances, classés par ordre décroissant de préférence, qu'ils comptent solliciter (chaque intermédiaire d'assurance retenu ne pourra travailler qu'avec l'assureur sélectionné par l'Aéroport).

Sélection des candidats : Les candidats respectant les conditions administratives qui ne sont pas en situation d'exclusion et qui remplissent les conditions minimales de caractère financier et économique et disposent des capacités techniques, financières et professionnelles suffisantes pour l'opération seront sélectionnés.

Chaque candidat retenu se verra confier par l'Aéroport un mandat exclusif d'étude et de placement auprès de l'organisme d'assurance sélectionné parmi ceux qu'il aura proposés.

Cautionnement et garanties demandées : Aucun.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur fonds propres de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse. Paiement selon article 8 du Cahier des Clauses Générales Produits et Services édité par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La consultation est ouverte aux organismes d'assurance (sociétés ou mutuelles) agréés par l'autorité administrative compétente ainsi qu'aux intermédiaires d'assurance (agents généraux et courtiers) régulièrement inscrits à l'ORIAS et justifiant d'un mandat les habilitant à

engager la compagnie qu'ils représentent.

Les organismes d'assurance peuvent se présenter soit directement soit par l'intermédiaire d'un agent général ou d'un courtier, titulaires d'un mandat. Le mandat est remis avec l'offre du concurrent.

Un organisme d'assurance ne peut se faire représenter par plus d'un intermédiaire d'assurance. La coassurance est autorisée.

Conditions liées au marché : La prestation est réservée à une profession déterminée : Oui. Intermédiaires (courtiers et agents) et organismes d'assurances

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché : Oui

Type de procédure : Procédure négociée restreinte, définie dans les procédures de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

La procédure restreinte se décompose en deux phases :

- la première phase est consacrée à la sélection des candidatures, suite à la publication d'un avis de marché ; il est demandé aux entreprises intéressées de se porter candidates en remettant un dossier de candidature (phase en cours) ;
- la seconde phase ne concerne que les entreprises sélectionnées qui sont les seules habilitées à soumettre une offre.

Le marché est-il couvert par l'accord sur les marchés publics ? Oui

Dates et heure limites de réception des dossiers de candidature : 12/05/2023 à 13h00 (heure locale).

Modalité de dépôt des dossiers de candidature : Les dossiers de candidature sont déposés uniquement par voie électronique dans un seul dossier sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>. Toute autre forme de transmission est interdite. Chaque pièce doit faire l'objet d'un fichier distinct et est classée par ordre logique de présentation, sans sous-répertoires. Le nom des fichiers doit comporter au maximum 20 caractères. La signature électronique n'est pas obligatoire.

Le candidat supporte les risques et aléas liés au transfert des fichiers électroniques, quels qu'ils soient. L'horodatage du dépôt est réalisé au moment où le dernier octet constitutif de la réponse est réceptionné par le profil d'acheteur. Il est ainsi conseillé de débiter le transfert suffisamment longtemps avant l'heure limite de dépôt et de prendre en compte le volume à transmettre ainsi que le débit de la connexion Internet. Les dossiers dont la fin du téléchargement interviendrait après la date et l'heure limites visées ci-dessus ne sont pas recevables.

Date prévisionnelle d'envoi du dossier de consultation aux candidats retenus : 30/05/2023

Délai minimal de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Modalités d'ouverture des plis : Séance non publique

Marché renouvelable : Oui. Calendrier prévisionnel de publication du prochain avis : 1er trimestre 2028

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Aéroport de Bâle-Mulhouse - Service Juridique & Assurances – M. Rémy JOËSSEL – E-mail : rjoessel@euroairport.com

Date d'envoi du présent avis au JOUE : 04/04/2023

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - F-67000 STRASBOURG - Tel.: +33 3 88 21 23 23 – Email: greffe.ta-strasbourg@juradm.fr